

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 novembre 2009

OBJET
de la Délibération

**FESTIVAL
« GAMINERIES... »
CONTRATS AVEC
LES ARTISTES**

Date de convocation du Conseil Municipal

29 octobre 2009

Date d'affichage : 29 octobre 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Monsieur BONHOURE

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mmes DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, MM. BONHOURE, DERRIEN, Mme LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absentes ayant donné pouvoir

Mme LE PAVEC à Mme BURLOT
Mme ROUILLARD à M. PERESSE

Absente

Melle ORINEL

FESTIVAL « GAMINERIES... » CONTRATS AVEC LES ARTISTES

Rapport de Christophe MARCHAND

La programmation du festival « Gamineries... » pour l'année 2010 nécessite la passation de contrats de cession avec les artistes.

La commission a arrêté les interventions suivantes :

- 8 février – Grand comme ça 550.00 € la séance
- 9 février – Le Vilain pas beau 1 775.00 € les 2 séances
- 11 février – La Vie est belle 2 500.00 € les 2 séances
- 12 février – Poucette 2 400.00 € les 2 séances
- 13 février – P'tit Jojo sac à dos 1 600.00 € les 2 séances
- 13 février – Youkali, le grand Lustukru 1 600.00 € la séance
- 14 février – La quête du chevalier sans épée 900.00 € la séance
- 15 février – Lulu, nuit blanche 3 600.00 € les 2 séances
- 16 février – La Fabuleuse fabulette d'Alienor, Zanouille et le dindon farci 2 000.00 € les 2 séances
- 17 février – Les Machicottes 4 000.00 € les 2 séances
- 18 février – La Petite Juju 2 500.00 € les 2 séances

Des frais annexes (hébergement, frais de restauration, frais de déplacement) liés aux spectacles peuvent venir s'ajouter aux montants des cachets indiqués.

Nous vous proposons :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les contrats à intervenir

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 5 novembre 2009

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**